



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 68987

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la sécurité de nos ambassades françaises à l'étranger. En effet, en ce début de l'année 2010, les menaces d'Al qaïda lancées contre les ambassades britanniques et américaines ont conduit ces deux représentations diplomatiques très exposées à fermer durant les premiers jours de janvier de cette nouvelle année. Cette exposition à de fortes menaces n'est pas nouvelle, mais ne doit pas faire oublier que d'autres nations occidentales, comme la France, ne sont pas protégées pour autant. C'est pourquoi il conviendrait de ne pas baisser la garde et de renforcer notre niveau d'alerte pour la sécurité de nos ambassades dans plusieurs pays sensibles comme le Yémen ou d'autres, où des réseaux terroristes persistent à semer le trouble. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'il compte entreprendre en ce sens pour renforcer le dispositif de sécurité de nos services diplomatiques.

Texte de la réponse

Face à la montée de la menace terroriste, le ministère des affaires étrangères et européennes a initié depuis 2007 un programme majeur de renforcement de la sécurité de nos représentations diplomatiques et consulaires dans les zones en crise. Ce renforcement s'effectue par le biais de dépenses en équipements de sécurité (sécurité passive), par le renforcement des procédures de sécurité, ainsi que par la mise en oeuvre de moyens humains (sécurité active). La modernisation et la mise à niveau de la sécurité des implantations diplomatiques est une priorité, notamment budgétaire, du ministère des affaires étrangères et européennes depuis plusieurs années. La montée de la menace au Yémen a fait de notre ambassade à Sanaa une priorité en matière de sécurisation avec le lancement d'un programme de restructuration complète des équipements passifs et des infrastructures du poste (durcissement des enceintes, blindage des accès, filmage des vitrages, aménagement d'une zone de repli, etc.) afin de répondre au mieux au risque d'attentats complexes (action principale, diversion, action secondaire, utilisation d'explosifs). La sécurité active de notre ambassade à Sanaa a été renforcée par l'envoi d'un nombre conséquent de gendarmes en renfort temporaire, assistés d'une équipe de vigiles locaux. Enfin, des véhicules blindés complètent le dispositif afin d'assurer la sécurité des déplacements des agents. S'agissant plus généralement de notre réseau diplomatique, le ministère des affaires étrangères et européennes veille à adapter son action au niveau de menace identifié dans les pays sensibles. Dans le cadre du plan de renforcement des postes les plus exposés, la même démarche a été engagée à Bagdad, Kaboul, Alger, Khartoum et Beyrouth, où le renforcement des dispositifs de sécurité passive va de pair avec un important déploiement d'agents en mission de renfort temporaire. Il en est de même au Sahel, où nos représentations ont fait l'objet d'une sécurisation renforcée en 2009 (Mauritanie) et en 2010 (Niger, Mali) afin d'adapter nos dispositifs à l'évolution de la menace liée aux activités d'al. Quaïda au Maghreb islamique (AQMI) dans la zone. Le ministère des affaires étrangères et européennes, en coordination avec les ministères de l'intérieur et de la défense, suit donc l'évolution de la situation avec beaucoup de vigilance afin de mettre à la disposition de ces postes des moyens de sécurité actifs et passifs adaptés à la menace. Le ministère demande à ce titre le maintien des moyens financiers consentis afin d'assumer au mieux l'impératif de sécurisation de nos emprises diplomatiques les plus menacées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68987

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 444

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8357